PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

SOCIÉTÉS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES (COMPTES ANNUELS)

FINANCIERE IMMOBILIERE CREDIT AGRICOLE CIB

Société Anonyme au capital de 9 150 000 €.
Siège social : 9, Quai du Président Paul Doumer - 92400 Courbevoie.
378 650 212 R.C.S. Nanterre.
Exercice Social : du 1er Janvier au 31 Décembre.

Documents comptables annuels approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 mai 2012.

I. – Bilan au 31 décembre 2011.

(En milliers d'euros.)

Actif	2011	2010
Créances sur les établissements de crédit	1 436	6 493
Participations et activité de portefeuille	4	4
Crédit-bail et location avec option d'achat	193 213	233 555
Autres actifs	44	872
Comptes de régularisation	113	24
Total de l'actif	194 810	240 948

Passif	2011	2010
Dettes envers les établissements de crédit	172 014	215 111
Autres passifs	10 921	14 148
Comptes de régularisation	161	47
Capitaux propres (hors FRBG)	11 713	11 642
Capital souscrit	9 150	9 150
Prime d'émission	893	893
Réserves	915	915
Report à nouveau	84	79
Résultat de l'exercice	671	605
Total du passif	194 810	240 948
Hors bilan	**2011**	**2010**
Engagements donnés :		
Engagements de financement	-	13 686
Engagements reçus :	198 942	245 180
Engagements de financement	9 997	21 554
Engagements de garantie	188 945	223 626
Engagements sur Instruments Financiers :		
Contrats d'échange de taux d'intérêts	37 564 271	40 526 665

II. – Compte de résultat

(En milliers d'euros.)

	2011	2010
Intérêts et produits assimilés	17	36
Intérêts et charges assimilées	3 513	2 614
Produits sur opérations de crédit-bail et de location avec option d'achat	30 707	29 781
Charges sur opérations de crédit-bail et de location avec option d'achat	24 240	23 933
Revenus des titres à revenu variable	-	-
Commissions (produits)	65	78
Commissions (charges)	45	15
Gains ou pertes sur opérations financières	1 267	1 613
Autres produits d'exploitation bancaire	41	35
Autres charges d'exploitation bancaire	-	-
Produit net bancaire	1 766	1 755
Charges générales d'exploitation	821	902
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
Résultat brut d'exploitation	945	853
Coût du risque	-	-
Résultat d'exploitation	945	853
Résultat courant avant impôt	945	853
Produits et charges exceptionnels	-	-
Résultat exceptionnel avant impôt	-	-
Impôt sur les bénéfices	273	248
Résultat net	671	605

III. – Affectation du bénéfice.

Bénéfice disponible.

Report à nouveau	84 410,78 €
Prime de fusion	893 114,85 €
Bénéfice de l'exercice	671 452,11 €
Total « A »	1 648 977,74 €
Affectation du bénéfice.	
Dividende	1 560 000,00 €
Total « B »	1 560 000,00 €
Report à nouveau : Total « A » - Total « B »	88 977,74 €
	1 648 977,74 €

.

IV. – Annexe aux comptes sociaux.

La présente annexe comporte les éléments d'informations complémentaires au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2011.
Au 31 décembre 2011, le total du bilan de Financière Immobilière Crédit Agricole CIB s'élève à 194 809 974,91€ contre 240 948 262,56€ à la clôture de l'exercice précédent.
Le compte de résultat dégage un bénéfice net de 671 452,11€.

I. – Principes et méthodes comptables.

Les règlements 2000-06 et 2002-03 du Comité de la réglementation comptable relatifs respectivement aux passifs et au traitement comptable du risque de crédit n'ont pas eu d'impact significatif sur les comptes au 31 décembre 2011.

A) Présentation des comptes. - Les états de synthèse sont présentés conformément aux dispositions du règlement 2005-04 du Comité de la réglementation comptable, modifiant le règlement CRC 2000-03 relatif aux documents de synthèse individuels.

B) Information sur le choix des méthodes utilisées. - Financière Immobilière Crédit Agricole CIB, dont l'agrément a été redéfini par décision du Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement en date du 6 décembre 2002, demeure soumise, en tant que Société Financière réalisant à titre principal des opérations de crédit-bail immobilier, aux dispositions du Code monétaire et financier.

De l'avis du Comité d'Urgence du CNC n° 2006-C- du 4 octobre 2006, il résulte les dispositions suivantes, applicables en tant que de besoin à Financière Immobilière Crédit Agricole CIB :
- Les entreprises donnant en location des biens dans les conditions prévues aux 1 et 2 de l'article L.313-7 du code monétaire et financier (crédit-bail mobilier et immobilier) et celles pratiquant des opérations de location avec option d'achat comptabilisent à l'actif de leur bilan les immobilisations exploitées dans le cadre ainsi défini.
- Ces entreprises peuvent, sur option, pratiquer l'amortissement financier prévu par l'article 39 C 4ème alinéa du CGI. L'option s'applique à l'ensemble des biens affectés à ces opérations de crédit-bail et de location avec option d'achat.
- Lorsque la charge de renouvellement/remplacement des composants incombe contractuellement au crédit preneur, il appartient à ce dernier de les comptabiliser, dans les comptes individuels, lors de leur renouvellement ou remplacement effectif et de les amortir sur leur durée d'utilisation. Dans ce cas, le crédit-bailleur n'a pas à procéder à la décomposition initiale par composants lors de l'acquisition de l'immobilisation ; en revanche, si les crédits bailleurs conservent la charge du renouvellement/remplacement, ils doivent appliquer la méthode de comptabilisation des actifs par composants dès l'inscription du bien à leur actif.

1. Opérations de crédit-bail conclues jusqu'au 31 décembre 1995 : L'exercice 2010 avait vu s'achever la dernière opération conclue avant le 31 décembre 1995 et ayant bénéficié du maintien du régime fiscal de faveur des SICOMI prévu par l'article 96 de la loi des finances pour 1991, pour lequel Financière Immobilière Crédit Agricole CIB avait opté en son temps.
La seule autre opération de crédit-bail direct signée avec le 31 décembre 1995, issue du portefeuille de CE-BAIL – Société financière absorbée par Financière Immobilière Crédit Agricole CIB en 2002 mais qui ne bénéficiait pas du statut de SICOMI - , relève quant à elle exclusivement du droit commun.

2. Opérations de crédit-bail conclues à partir du 1er janvier 1996 : L'Instruction du 12 décembre 1995 a aménagé, pour les anciennes Sicomi existant encore à la date du 31 décembre 1995, un régime optionnel d'amortissement particulier pour les biens immeubles donnés en location dans le cadre de contrats donnés en crédit-bail d'une durée égale ou supérieure à sept ans, quelle que soit la qualité du crédit preneur.
Financière Immobilière Crédit Agricole CIB a jugé opportun d'exercer l'option qui lui était ainsi offerte : ce régime dérogatoire s'est appliqué à la totalité des contrats de cette nature souscrits entre le 1er janvier 1996 et le 31 décembre 1999.
Pour les opérations conclues à compter du 1er janvier 2000, Financière Immobilière Crédit Agricole CIB a souhaité bénéficier des dispositions du régime de l'amortissement financier mis en place par l'article 29 de la loi de finances rectificative pour 1999 ; la société a exercé en conséquence une nouvelle option, conformément à l'obligation qui lui en était faite.
a) Valeur brute des immobilisations : La valeur brute des immobilisations comprend l'ensemble des éléments constitutifs du prix de revient des opérations.
b) Amortissement des immobilisations : La durée d'amortissement des immobilisations, en ce compris les frais d'acquisition, est égale dans tous les cas à la durée du contrat de crédit-bail.
La dotation à l'amortissement de chaque exercice est égale à la fraction du loyer acquise au titre de cet exercice qui correspond à l'amortissement du capital engagé pour acquérir les éléments amortissables donnés en location dans le cadre du crédit-bail. Il est précisé à cet égard que la fraction du loyer correspondant à l'amortissement du capital récupérable sur le preneur est réputée affectée en premier lieu aux frais d'acquisition, puis aux éléments amortissables et enfin aux éléments non amortissables.
c) Provision pour moins-value sur valeur résiduelle : L'article 39 *quinquies* I du Code général des impôts offre aux entreprises de crédit-bail la possibilité de constituer en franchise d'impôt une provision pour étaler la prise en charge de la perte supportée en fin de contrat du fait d'un prix de levée d'option plus faible que la valeur nette comptable de l'immeuble.
Cette provision, passée sur la partie de l'investissement non amortissable, est déterminée, à la clôture de chaque exercice, au titre de chaque immeuble faisant l'objet d'un contrat de crédit-bail immobilier.

3. Impôt sur les sociétés : Conséquence de la réforme du régime fiscal des Sicomi, deux secteurs d'activité distincts avaient été créés en 1991 :
- un secteur exonéré regroupant les contrats de crédit-bail antérieurs au 1er janvier 1991 qui continuaient à bénéficier du régime d'exonération, ainsi que les opérations nouvelles, hors celles portant sur des bureaux, réalisées jusqu'au 31 décembre 1995 ;
- un secteur imposable en totalité à l'impôt sur les sociétés comprenant l'ensemble des autres opérations.

Désormais, depuis l'exercice 2011, l'intégralité de l'activité relève de ce dernier secteur.

4 - Opérations sur instruments financiers :
Swaps de taux d'intérêt : Ils constituent la seule catégorie d'instruments financiers mis en oeuvre par la Société.
Conformément au règlement 90-15 du 18 décembre 1990 modifié, relatif à la comptabilisation des contrats d'échange de taux d'intérêt ou de devises, il est précisé que les contrats conclus par la Société ont eu jusqu'à présent pour seul objet de gérer le risque de taux d'intérêt afférent à certaines des opérations de crédit-bail mises en oeuvre.

Les charges et les produits courus sur un même contrat font l'objet d'un enregistrement pour leur montant net.

En outre, le règlement 2004-16 de la réglementation comptable impose désormais que, pour chaque catégorie d'instruments financiers dérivés, soient données des informations sur la juste valeur des instruments concernés, si cette valeur peut être déterminée par référence à une valeur de marché ou par application de modèles et techniques d'évaluation généralement admis.

Le renseignement correspondant est fourni à la note 13 de l'annexe.

II. - Commentaires sur les postes du bilan et du hors bilan.

Note 1. – Créances sur les établissements de crédit.
- Créances sur les établissements de crédit :

	31/12/2011	31/12/2010
A vue entreprise liée	1 431 358,81	6 490 016,30
Créances rattachées	5 117,29	3 561,82
Total	1 436 476,10	6 493 578,12

Note 2. – Titres de participations.
- Autres titres détenus à long terme :

	31/12/2011	31/12/2010
Certificat d'association	4 000,00	4 000,00
Total	4 000,00	4 000,00

Note 3. – Evolution des immobilisations, des amortissements et des provisions ART 64 et 57.
- Evolution des immobilisations brutes :

	01/01/2011	Acquisitions	Cessions	31/12/2011
Crédit-bail :				
Terrains	65 357 102,53	398 122,14	17 594 205,74	48 161 018,93
Immobilisations en location	239 384 494,06	17 008 970,74	60 657 422,31	195 736 042,49
Frais d'acquisition	2 055 213,57	-	835 071,01	1 220 142,56
Immobilisations en cours	5 219 283,87	9 044 700,68	14 263 984,55	-
Total	312 016 094,03	26 451 793,56	93 350 683,61	245 117 203,98

- Evolution des amortissements et provisions ART 64 et 57 :

	01/01/2011	Dotations	Reprises	31/12/2011
Crédit-bail :				
Immobilisations en location	116 578 160,78	16 322 947,99	43 041 601,22	89 859 507,55
Provisions articles 64 et 57	11 154 617,49	2 003 128,01	10 669 745,59	2 487 999,91
Frais d'acquisition	2 055 213,57	-	835 071,01	1 220 142,56
Total	129 787 991,84	18 326 076,00	54 546 417,82	93 567 650,02

Note 4. – Crédit-bail et location avec option d'achat.

	31/12/2011	31/12/2010
Crédit-bail au travers de structures dédiées :		
Titres de participations	29 983,05	29 983,05
Résultats structures dédiées bénéficiaires	-	-
Prêts et créances	40 164 844,94	49 317 248,96
Prêts	40 164 844,94	49 313 068,81
Créances rattachées	-	4 180,15
Total	40 194 827,99	49 347 232,01
Crédit-bail :		
Immobilisations en location	151 549 553,96	177 008 818,32
Frais d'acquisition	-	-

Immobilisations en cours	-	5 219 283,87
Créances rattachées	1 468 245,88	1 980 227,26
Total	153 017 799,84	184 208 329,45
Total général	193 212 627,83	233 555 561,46

Note 5. – Echéances des créances et dettes sur les établissements de crédit.

	Brut	E<3 mois	3 mois<E <1an	1 an <E <5 ans	E>5 ans
Créances sur les établissements de crédit :					
A vue entreprise liée	1 431 358,81	1 431 358,81	-	-	-
A terme	-				
Total	1 431 358,81	1 431 358,81	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit :					
A vue	-	-	-	-	-
A terme entreprise liée	147 975 697,89	4 018 761,06	13 984 206,36	103 291 319,67	26 681 410,80
A terme autres	24 030 143,51	656 486,28	2 015 455,00	14 476 031,04	6 882 171,19
Total	172 005 841,40	4 675 247,34	15 999 661,36	117 767 350,71	33 563 581,99

Note 6. – Dettes envers les établissements de crédit.

	31/12/2011	31/12/2010
Dettes envers les établissements de crédit :		
A vue	-	-
A terme (*)	172 005 841,40	215 102 228,18
Dettes rattachées entreprise liée	7 996,73	8 768,22
Total	172 013 838,13	215 110 996,40
(*) dont entreprise liée	147 975 697,89	188 765 467,85

Note 7. – Autres actifs.

	31/12/2011	31/12/2010
Autres actifs :		
T.V.A. à récupérer	-	-
Impôt sur les bénéfices	-	164 906,00
Avance preneur a recevoir	-	669 320,85
Autres	43 920,00	37 360,00
Total	43 920,00	871 586,85

Note 8. – Comptes de régularisation actif.

	31/12/2011	31/12/2010
Comptes de régularisation actif :		
Charges constatées d'avance	94 785,98	4 185,13
Produits à recevoir	-	1 352,00
Refacturation charges informatiques	18 165,00	17 999,00
Total	112 950,98	23 536,13

Note 9. – Autres passifs.

	31/12/2011	31/12/2010
Autres passifs :		
Dépôts reçus de deux clients	4 004 476,93	4 283 493,15
TVA due sur loyers restant à recevoir	185 384,32	268 925,63
TVA à payer	847 651,86	818 091,10
Factures et charges restant à acquitter	256 337,69	299 332,99
Factures non parvenues sur immobilisations	2 334 804,97	841 354,83
Quote-part de loyers à reverser aux établissements de crédit	318 094,27	4 764 792,48
Autres	172 706,78	175 453,35
Compte de dépôt relatif à une opération de crédit-bail	2 769 056,97	2 696 054,00
Dettes rattachées	-	-
Total	10 921 289,79	14 147 497,53

Note 10. – Comptes de régularisation passif.

	31/12/2011	31/12/2010
Produits perçus d'avance	112 253,25	-
Charges à payer - Etat -	48 616,00	47 243,00
Total	160 869,25	47 243,00

Note 11. – Evolution des capitaux propres.

	Situation nette ouverture 2011	Situation nette clôture 2011
Capital	9 150 000,00	9 150 000,00
Prime d'émission comptabilisée en 2002 à la suite de la fusion-absorption de CE Bail par Financière Immobilière Crédit Agricole CIB	893 114,85	893 114,85
Réserve légale	915 000,00	915 000,00
Report à nouveau	79 132,12	84 410,78
Résultat de l'exercice	605 278,66	671 452,11
Total	11 642 525,63	11 713 977,74

Situation nette d'ouverture 2011	+11 642 525,23
Dividende versé au titre de l'exercice 2010	-600 000,00
Résultat de l'exercice 2011	+671 452,11
Situation nette de clôture 2011	11 713 977,74

L'évolution des capitaux propres est due principalement à l'affectation du résultat de l'exercice 2010 et au résultat de l'exercice 2011.
Le capital de la société s'élève à 9 150 000 € et se divise en 600 000 actions de valeur nominale de 15,25 € de même catégorie et entièrement libérées.

Note 12. – Hors bilan.

	31/12/2011	31/12/2010
Engagements donnés	-	13 685 939,19
Engagements de financement en faveur de la clientèle	-	13 685 939,19
Engagements reçus	198 942 146,44	245 179 608,61
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit	9 996 805,00	21 553 776,61

dont entreprise liée	9 996 805,00	21 209 253,65
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit	188 945 341,44	223 625 832,00
dont entreprise liée	164 915 205,36	197 289 071,00
Engagements sur contrats d'instruments financiers à terme	37 564 271,00	40 526 665,00
Contrats d'échange de taux d'intérêt entreprise liée	37 564 271,00	40 526 665,00
taux fixe payé contre taux variable reçu	37 564 271,00	40 526 665,00

Note 13. – Echéances des swaps.

		E<3 mois	**3 mois<E <1an**	**1 an <E <5 ans**	**E>5 ans**
Contrats d'échange de taux d'intérêt entreprise liée	37 564 271,00	756 703,00	2 309 655,00	13 380 477,00	21 117 436,00
Total	37 564 271,00	756 703,00	2 309 655,00	13 380 477,00	21 117 436,00
La valeur de marché des swaps au 31/12/2011, fournie par Crédit Agricole CIB, ressort à – 5 359 232 €.					

III. – Commentaires sur les postes du compte de résultat.

Note 14. – Produits et charges d'exploitation bancaire.

	31/12/2011	**31/12/2010**
Intérêts et produits assimilés	17 153,39	36 377,95
Opérations à vue avec les établissements de crédit	17 153,39	36 377,95
Intérêts et charges assimilés	3 513 399,55	2 614 573,32
Opérations à terme avec les établissements de crédit	3 490 182,58	2 589 123,23
Intérêts sur comptes et emprunts	3 041 866,07	2 072 636,66
Charges sur engagements de financement	448 316,51	516 486,57
Opérations avec la clientèle	23 216,97	25 450,09

Note 15. – Produits et charges de crédit-bail.

	31/12/2011	**31/12/2010**
Produits	30 707 022,69	29 781 307,51
Loyers	23 450 952,31	22 948 037,37
Plus-values de cession d'immobilisations	17 022,65	-
Opérations au travers de structures dédiées		
Intérêts sur prêts	1 183 260,24	1 092 376,54
Résultat bénéficiaire	133 081,55	133 081,90
Commissions	8 943,10	26 430,20
Autres produits :		
Charges d'immeubles remboursées par les locataires	5 913 762,84	5 581 381,50
Charges	24 239 838,85	23 933 350,11
Dotations aux amortissements des immobilisations	16 322 947,99	17 709 106,14
Dotations aux provisions article 64 et article 57 pour moins values sur valeurs résiduelles	2 003 128,02	642 862,47
Opérations au travers de structures dédiées		
Résultat déficitaire	-	-
Autres charges :		
Charges refacturées aux locataires	5 913 762,84	5 581 381,50

Note 16. – Commissions.

	31/12/2011	31/12/2010
Produits	65 407,77	78 106,32
Commission de gestion	65 407,77	78 106,32
SCI Pershing Lafayette	15 407,77	27 056,12
SCI Quai Colbert	-	1 050,20
SAS Cardinalimmo	50 000,00	50 000,00
Charges	44 909,98	14 728,59
Prestations de services financiers CACEIS	2 036,98	3 114,59
Commission Crédit Agricole CIB	42 873,00	11 614,00

Note 17. – Gains ou pertes sur opérations financières.

	31/12/2011	31/12/2010
Solde des opérations sur swaps		
Bénéfice	-	-
Pertes	1 267 146,48	1 612 940,46

Note 18. – Produits et charges d'exploitation bancaire.

	31/12/2011	31/12/2010
Autres produits	41 466,20	34 837,15
Produits sur fonds de garantie des dépôts	533,20	162,41
Charges refacturées	18 165,00	17 999,00
Produits accessoires	22 762,74	16 670,00
Autres produits	5,26	5,74
Autres charges	82,74	30,81
Frais bancaires divers	-	-
Autres charges	82,74	30,81

Note 19. – Charges générales d'exploitation.

	31/12/2011	31/12/2010
Autres frais administratifs	821 028,34	902 162,98
Impôts et taxes	87 528,00	88 323,00
Services extérieurs	733 500,34	813 839,98
Conventions de gestion * 430 932,92		
Honoraires Commissaires aux comptes 40 012,26		
Honoraires divers 43 164,28		
Autres charges 219 390,88		
* entreprise liée		

Note 20. – Produits et charges exceptionnels.

	31/12/2011	31/12/2010
Charges exceptionnelles	-	-
Produits exceptionnels	-	-

Note 21. – Impôt sur les bénéfices.

L'impôt ressort au 31 décembre 2011 à la somme de 273 192,00 €.

Note 22. – Autres informations.

- Montant global des rémunérations directes et indirectes allouées par la société aux membres du conseil d'administration et aux dirigeants effectifs de celle-ci : néant.
- Montant annuel des jetons de présence alloués aux quatre membres du conseil d'administration : néant.
- Effectif salarié par la société au 31 décembre : néant.
- Les comptes de la société Financière Immobilière Crédit Agricole CIB arrêtés au 31 décembre 2011 sont consolidés par intégration globale dans les comptes de Crédit Agricole CIB.

- Résultat net par action :

Résultat	671 452 €
Nombre d'actions	600 000
Montant par action	1,12 €

- En l'absence d'implantation et d'activité dans les états ou territoires n'ayant pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales permettant l'accès aux renseignements bancaires, Financière Immobilière Crédit Agricole CIB n'a aucune information à publier relevant des dispositions de l'article 7 de la loi n° 2009-715 du 18 juin 2009.

- Informations post clôture : un dossier a été déposé auprès de l'ACP en vue d'un retrait d'agrément à effet immédiat.

V. – Rapports du commissaire aux comptes.

Rapport sur les comptes annuels.

Mesdames, Messieurs,
En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :
- le contrôle des comptes annuels de la société Financière Immobilière Crédit Agricole CIB S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.
Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels. - Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble de ces comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification de nos appréciations. - En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques - Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur, la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 27 avril 2012

Le commissaire aux comptes :

PricewaterhouseCoopers Audit :

Eric BULLE

Associé

Rapport spécial sur les conventions réglementées.

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en oeuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale
Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale
Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'Assemblée Générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 27 avril 2012

Le commissaire aux comptes :

PricewaterhouseCoopers Audit :

Eric BULLE

Associé

VI. – Rapport de gestion.

Le rapport de gestion peut être obtenu auprès de la société à l'adresse suivante : Financière Immobilière Crédit Agricole CIB – 9, quai du Président Paul Doumer – 92920 Paris-La Défense Cedex.

1203295